

# 1<sup>er</sup> Conseil d'école

École Primaire de Fressies  
Jeudi 17 octobre 2024  
16h30

# Ordre du jour

- **Résultat des élections**
- **Rôle et Règlement du conseil d'école.**
- **Règlement de l'école**
- **Sécurité et Protocole sanitaire**
- **Information sur l'organisation pédagogique**
- **Bilan financier**
- **Evaluations CP auxCM2**
- **Questions diverses**

# ELECTION DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

FRESSIES

Vendredi 11 octobre 2024

<b>Résultats</b>	
Nombre de sièges à pourvoir	<b>2</b>
Nombre d'électeurs inscrits	5
nombre de votants	44
bulletins blancs ou nuls	7
nombre de suffrages exprimés	37
quotient électoral	<b>18,80</b>

**78,57 % des parents ont voté**

Sont élues :

Titulaires :

GHIENNE Cathy  
STIEVET Jennifer

Suppléants :

PAGNIEZ Sophie  
SCHALON Johann

# Conseil d'école : Attributions

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1. Vote le règlement intérieur de l'école.
2. Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, conformément à l'article 10 ci-dessus.
3. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.
4. En fonction de ces éléments, le conseil adopte le projet d'école.
5. Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article 26 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.
6. Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

# Règlement de l'école

## Rappels des modifications de 2019

### 4.2. Sécurité

Les écoles peuvent être confrontées à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école se trouverait momentanément isolée.

Chaque école met en place un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) dont les modalités de mise en œuvre sont prévues par la circulaire n°2015-205 du 25 novembre 2015. Ce PPMS, adapté à la situation précise de chaque école, doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

**Des exercices de sécurité ont lieu conformément à la réglementation en vigueur et notamment à l'article R.123-12 du code de la construction et de l'habitation. Les consignes de sécurité doivent être affichées dans l'école. Le registre de sécurité, où sont répertoriés les renseignements indispensables permettant d'assurer la sécurité, prévu à l'article R.122-29 du code de la construction et de l'habitation, est communiqué au conseil d'école.**

**Le directeur d'école, responsable unique de sécurité, peut saisir la commission locale de sécurité, de son propre chef ou sur proposition du conseil d'école.**

L'obligation scolaire dès 3 ans et la Charte Internet ont été rajoutées en 2019 également.

En 2020 : la charte d'utilisation de l'ENT a été rajoutée en annexe.

# Sécurité

## SECURITE DES ELEVES AUX HEURES D'ENTREE ET DE SORTIE

La menace terroriste toujours persistante impose un renforcement des mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires. La mise en place de ces mesures nécessite la coopération de l'ensemble des membres de la communauté éducative. La sécurité et la vigilance sont l'affaire de tous.

### **PLAN VIGIPIRATE RENFORCE :**

Attention les 2 portes fermeront à 8h45 et 13h45

En MATERNELLE : dépose minute

Pour les sorties ou entrées régulières téléphoner à l'école : **03 27 79 95 15**

- Un nouveau parking.
- La cohabitation voitures-piétons est source de danger : *pensez à vos enfants*
- Ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de vos enfants. Maintenez une distance physique et portez le masque obligatoire
- Eviter que vos enfants attendent l'ouverture des portes de l'école sur la voie publique.

**Le P.P.M.S.** mise à jour , déposé le 08/10 sur le site Académique et transmis en mairie

1<sup>ère</sup> Alerte incendie le lundi 23 septembre 2024

1<sup>ère</sup> Alerte Intrusion attentat avant Noël

# PLAN DE CONTINUTE PEDAGOGIQUE

## ECOLE DE FRESSIES

### Classe de CE1-CE2-CM1-CM2

### Classe virtuelle

<https://eu.bbcollab.com/guest/edbea23d0c37481fad02d209676bdc04>

	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
<b>8h45 – 10h</b>	<b>CM2 / CM1</b>	<b>CM2 / CM1</b>	<b>CM2 / CM1</b>	<b>CM2 / CM1</b>
<b>10h05-11h</b>	<b>CE2</b>	<b>CE2</b>	<b>CE2</b>	<b>CE2</b>
<b>11h05-12h</b>	<b>CE1</b>	<b>CE1</b>	<b>CE1</b>	<b>CE1</b>
<b>Après-midi</b>	<b>Exercices numériques en autonomie, proposés par le maître :</b> <b>Orthophore et calculatrice</b> <b>Lecture compréhension ROLL</b> (envoi de la correction après réception du travail réalisé par l'élève) Ressources, supports de cours et exercices seront également proposés sur l'environnement numérique de travail (ENT)			

Utilisation pour les parents d'un cahier du jour comme support unique de tous les écrits proposés par l'enseignant aux élèves.  
Une page quotidienne pour les exercices de français, une page pour les mathématiques et une page pour les autres domaines.  
Récupération des travaux des élèves par mail ou par SMS une ou plusieurs photos des réalisations.

<b>FRANCAIS</b>	<b>MATHEMATIQUES</b>
<i>Lecture compréhension</i> <i>Vocabulaire</i> <i>Grammaire</i> <i>Conjugaison</i>	<i>Calcul</i> <i>Numération</i> <i>Résolution de problèmes</i>
<i>En complément : dictées en ligne avec ORTHOPHORE</i>	<i>Calcul en ligne avec : CALCULATICE</i>

## Classe de TPS-PS-MS-GS-CP

### Classe virtuelle

	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>
<b>10h00-11h</b>	<b>CP</b>	<b>CP</b>	<b>CP</b>	<b>CP</b>
<b>11h05-12h</b>	<b>GS</b>	<b>GS</b>	<b>GS</b>	<b>GS</b>
	Travaux envoyés par courriel pour les PS et MS – Correction envoyée le lendemain. Ressources, supports de cours et exercices seront également proposés sur l'environnement numérique de travail (ENT)			

Cet enseignement à distance synchrone sera mis en œuvre à partir de l'école ; toutefois ne bénéficiant pas de la fibre, en cas de rupture de communication, une solution de secours serait envisagée en partant du domicile du directeur.

L'école bénéficie bien :

- un poste informatique professeur connecté à Internet avec des haut-parleurs dans la classe ;
- un vidéoprojecteur, un VPI ou un TNI avec son logiciel ;
- un micro sans fil de l'enseignement ;

Tous les élèves sont équipés et connectés au domicile mais nous avons connu quelques absents l'an dernier, l'arrivée de la fibre dans le village a résolu une partie de ses soucis.

La plateforme pédagogique « Ma classe à la maison du Cned » (<https://www.cned.fr/decouvrir-le-cned/espace-presse/ma-classe-a-la-maison>) complète ce dispositif, de la grande section de maternelle au CM2.

D'autres modalités d'accompagnement seront la disposition des parents :

- les manuels scolaires habituels ;
- les cours diffusés sur la Maison Lumni (<https://www.lumni.fr/>);
- les ressources du Réseau Canopé (<https://www.reseau-canope.fr/>)



## Structure au 17 octobre 2024

enseignants	Mme Krokowicz	Mr Charlet	<b>total</b>
N° CLASSE	1	2	
<b>TPS</b>	4		4
<b>PS</b>	3		3
<b>MS</b>	6		6
<b>GS</b>	5		5
<b>CP</b>	6		6
<b>CE1</b>		3	3
<b>CE2</b>		3	3
<b>CM1</b>		5	5
<b>CM2</b>		3	3
<b>total</b>	24	14	<b>38</b>

# Prévisions pour la rentrée 2025-2026

CYCLE I		CYCLE II			CYCLE III		Total			
Niveaux	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Nombre de classes										2
Effectifs constatés (au 17/10/2024)	4	3	6	5	6	3	3	5	3	38
Montée pédagogique (automatique)	0	4	3	6	5	6	3	3	5	38
Montée pédagogique (ajustée par le directeur)	3	4	3	6	5	6	3	3	5	38
Entrées (directeur)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sorties (directeur)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL* (directeur)</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>38</b>

**Bilan financier au 01 septembre**  
**2024**



Coopérative ou foyer :  
ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE  
49 RUE D'AUBENCHEL  
59268 - FRESSIES  
Tel : 03.27.79.95.15 Fax :  
Email : ce.0591239b@ac-lille.fr

Numéro d'affiliation à OCCE : 0284  
Numéro d'établissement : 0591239B

**CHARGE**

**PRODUIT**

60700008 Achats de produits pour cessions	2333,11 €	70700008 Ventes de produits pour cessions	2002,22 €
61681008 Assurances versées pour la coopérative	0,00 €	70800008 Produits des activités éducatives	0,00 €
61810008 Charges des activités éducatives	1798,29 €	74100008 Subventions d'état ou des collectivités	0,00 €
62700008 Services bancaires et assimilés	23,18 €	75510008 Contributions Plateforme Participative	0,00 €
65860008 Cotisations versées à l'OCCE	90,89 €	75511008 Contributions financières d'autres organismes	0,00 €
67000008 Charges exceptionnelles	1026,24 €	75620008 Participations volontaires des familles	345,00 €
68000008 Achats de biens durables	148,00 €	77000008 Produits exceptionnels	2846,70 €

**Total des charges** 5419,71 €

**Total des produits** 5193,92 €

+

**Excédent(1)** 0,00 €

OU

+

**Déficit(2)** 225,79 €

=

**(3)** 5419,71 €

<--- = --->

=

**(4)** 5419,71 €

## BILAN simplifié au 31 août 2024

### ACTIF

51200000 Comptes bancaires	3700,80 €
	+
53000000 Caisse en espèces	31,90 €
	+
5... Autres comptes	0,00 €
	=
<b>Total de l'actif (5)</b>	<b>3732,70 €</b>

### PASSIF

11000000 Report à-nouveau	3958,49 €
	+
120 Excedent (+)	0,00 €
	OU
129 Déficit (-)	225,79 €
	-
	=
<--- = --->	<b>Total du passif (6)</b> 3732,70 €

(1) Il y a Excédent si Produits > Charges

(3) Charges + Produits éventuel

(2) Il y a Déficit si Charges > Produits

(4) Produits + Déficit éventuel

(5) & (6) doivent être égaux

**Nom du mandataire 2023/2024**

M. Sylvain Charlet

**Signature du mandataire 2023/2024**

## QUITUS

La Commission de Contrôle des Comptes de la Coopérative réunie

le 17/10/2024

à FRESSIES

**s'est fait présenter** : (en conformité avec le document d'aide au rapport des vérificateurs aux comptes)

- L'ensemble des **pièces comptables** et des **justificatifs** (factures, tickets de caisse, bordereaux, reçus, ...),
- Le **cahier d'inventaire** du matériel acheté par la Coopérative,
- Le **cahier de délibération** du Conseil de Coopérative (décision et financement).

La Commission a vérifié, par sondage, de différentes pièces en recettes et dépenses.

Les écritures étant conformes aux justificatifs présentés, la Commission donne **quitus** de la gestion de la Coopérative

au(x) mandataire(s) :

\* M. Sylvain Charlet

L'exercice est clos au 31/08/2024  
Avec un déficit de 225,79 €  
Somme arrêtée au bilan : 3732,70 €

Qualité (parent / enseignant)	Nom	Emargement

## FETE SCOLAIRE – SAMEDI 29 JUIN 2024

	RECETTE	DEPENSE
<b>RECETTE FETE 2024</b>	2 556,20	
SACEM		48,37
Pain – Charbon de bois		74,20
AUCHAN		462,06
BRASSEUR		225,00
Cash Boisson		290,12
Boucherie Fête		254
	2 556,20	1353,75

**BENEFICE 1202,45 €**

## Bilan financier au 17 octobre 2024

abonnement la Classe : **59 €**

Bayard Belles histoires : **69**

Coopérative scolaire OCCE : **100 €**

Sortie Cross : **80 €**

reste en caisse : **3 424,7 €**

Reste à rentrer la coopérative scolaire

300 €

Les grilles d'Halloween



# A.P.C.

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les **écoles**. Néanmoins, les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves.

Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés.

Elles offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial de la commune.

<b>Mardi</b> Mme Krokowicz	<b>Jeudi</b> Mme Krokowicz
<b>16h 30 à 17 h 15</b>	<b>16 h 30 à 17 h 15</b>

# PACTE

Avec le PACTE, les enseignants auront la possibilité de s'engager dans des missions complémentaires, permettant de répondre tant aux enjeux du système éducatif (continuité et innovation pédagogiques, inclusion scolaire, lutte contre les inégalités, etc.) qu'au besoin d'autonomie des équipes pédagogiques.

**Notre école a reçu une dotation de 1 part fonctionnelle de PACTE**

2 x 12h ont été validées pour :

- Soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux.

# VIE SCOLAIRE

Natation au 1<sup>er</sup> trimestre (jusqu'au vendredi 29 Novembre inclus)

Intervention de Mme Gaillard, infirmière à Fénelon :

➤ CE/CM → Secourisme et les risques domestiques

Des élèves volontaires au CM1/CM2 ont participé au concours des anciens combattants.

Concours d'éloquence le 26 avril 2025

Contrat emploi civique : depuis début octobre

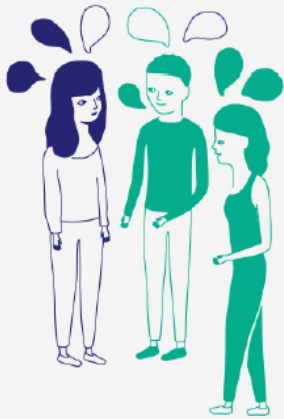
Visite de la PMI des 4 ans : le 6 décembre,

## **Evaluations CP/CE1/CE2/CM1/CM2**

Bilan satisfaisant : seuls 4 élèves sont fragiles en français  
3 en mathématiques

# pHARe

Programme de lutte contre  
le harcèlement à l'école



L'école

**0591239B ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE**

s'engage contre le harcèlement  
pour l'année scolaire **2024-2025**

**NIVEAU 1**  
engagement



**NIVEAU 2**  
approfondissement



**NIVEAU 3**

Afficher les fautes d'orthographe



Ouvrez le panneau Modifier pour afficher  
et corriger les fautes d'orthographe de ce  
document.

# Questions diverses

- Cross du collège le 07 octobre au matin → tous les élèves du Ce1 au CM2 ont couru la course sportive de 1400 m avec tous les CM2/6<sup>ème</sup>, Plusieurs places d'honneur et 1 médaille.
- Des jeux seront repeints dans la cour (marelles, terrain de jeux...)
- Un projet construction de nichoirs est prévu avec l'adjoint au marais et travaux.
- Visite exposition au Labo prévu
- Bibliothèque (Contrat emploi civique 1 fois par semaine).
- Marché de Noël — en attente d'une date officielle (Jeudi 19 décembre à l'école ou à la salle des fêtes avec le Comité ?)
- Fête scolaire : le samedi 28 juin.
- Sorties scolaires : plusieurs propositions ont été soumises, un choix sera retenu pour fin novembre.

# E.N.T.

## <https://enthdf.fr>

Bonjour CHARLET SYLVAIN, bienvenue !

one

QUOI DE NEUF ? LA CLASSE MES APPLIS

MES APPLIS

Rechercher

Actualités	Annuaire	Assistance	Bibliothèque	Blog	Cahier de textes	Cahier multimédia	Calculatrice- MN59
Capsules_Vidéos - Ac-Lille - MN59	Carnet de liaison	Carte mentale	Casier	CAZ - MN59	Console d'administration	Espace documentaire	Exercices
Frise chronologique	Messagerie	Mur Collaboratif	Orthophore-MN59	Pad	Paramétrage de la classe	Sites Web	Statistiques
Web-conference	Wiki						

**Pour les parents** : créez et utilisez votre accès Educonnect en allant sur l'ENT.

Madame, Monsieur,

Votre accès à l'ENT Hauts-de-France va changer.



Dès la rentrée scolaire de septembre 2023, l'accès à l'ENT **pour les parents et représentants légaux** se fera via le service d'authentification national EduConnect.

**Dès maintenant : créez et utilisez votre accès Educonnect en allant sur l'ENT.**

† **Vous n'avez pas encore de compte Educonnect :**

⇒ Créez un compte à l'aide d'un code. Pour obtenir ce code, allez sur [educonnect.education.gouv.fr](https://educonnect.education.gouv.fr) ou cliquez sur l'icône EduConnect depuis [la page de connexion à l'ENT](#)

⇒ Créez votre accès à l'ENT avec « FranceConnect ».

† **Vous avez déjà un compte Educonnect**

*pour le suivi du Livret Scolaire Unique ou pour un enfant scolarisé dans un collège ou lycée public :*

Vous n'avez rien à faire. Depuis EduConnect vous aurez la possibilité de rattacher tous vos enfants à votre compte.

#### † Application mobile de l'ENT



Sur vos téléphones aussi, la connexion passera par EduConnect.

Vous pouvez dès à présent tester la connexion par Educonnect dans l'application en suivant ces étapes :



Choisissez un compte pour vous connecter.



Information importante : vos numéros de téléphones portables doivent impérativement être à jour dans la base informatisée de l'école de vos enfants.

C'est pourquoi il est absolument nécessaire d'informer l'école dans les plus brefs délais en cas de changement, y compris en cours d'année scolaire, mais également de vous assurer dès cette fin d'année qu'ils sont correctement enregistrés.



# Site Ecole



<http://ecole-fressies.etab.ac-lille.fr/>